



Association des Conseillers d'Orientation-Psychologues de France

Compte rendu du Conseil d'Administration élargi du 21/03/2015 à Paris

Présents :

Pour le CA : Dominique Hocquard, Sylvie Amici, Florence Pagès, Marilou Struillou, Jean-Louis Guerche, Catherine Rouyer, Daniel Pandolfi, Jean-Luc Brun, Bernard Lespès, Florent Liberge, Catherine Thuet + Joëlle Mezza et Jean-François Castell

Pour l'académie de Rouen : Lydia Deyrem (DA ACOPF et commissaire des JNE du Havre), Mathilde Perkowsky

Excusés :

Rodrigue Ozenne, Véronique Soulié, Suzanne Bultheel, Denis Cornette, Andrée Demersseman, J Demersseman, Jacques Giust, Hélène Facy, Danielle Pourtier

Ordre du jour

DANS LA CADRE DU CA ELARGI EN ASSEMBLEE OUVERTE AUX COLLEGUES PARISIENS ET FRANCILIENS : LA SITUATION DES CIO A PARIS ET EN FRANCE

-LE COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AU MEN DU 5 MARS 2015

+ DANS LE CADRE DU CA : LES JNE 2015 AU HAVRE & EN 2016 A TOULOUSE

-LES PROCHAINS RV DE L'ACOP-F

-LA CREATION DU CORPS UNIQUE DE PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

Introduction par le président D Hocquard:

L'ACOP-F a maintenant l'habitude des CA élargis organisés dans les académies, pour soutenir les collègues qui font face à des remises en question des services.

1-La situation de l'académie de Paris et la situation sur le territoire national:

La situation parisienne est emblématique : l'annonce a été brutale (courrier de la Mairie –département au Rectorat le 5 février et courrier du CSAIO aux CIO le 20 février), sans concertation, comme ailleurs sur le territoire national. Le désengagement financier du département est annoncé pour la rentrée prochaine et concerne tous les CIO de terrain, c'est-à-dire les 11 CIO à gestion départementale, sur les 14 CIO que compte Paris – sont comptés à part les 3 CIO d'Etat ayant des missions spécifiques (CIO enseignement supérieur, CIO Médiacom, CIO près le Tribunal pour enfants).

Le Conseil de Paris a confirmé le désengagement à son assemblée le 18 mars et a seulement proposé une convention avec le Rectorat pour loger à titre gracieux les 9 CIO actuellement hébergés dans des locaux de la Ville. La Ville affirme vouloir que l'Etat assume le transfert de charges, alors que nous savons que nulle part l'Etat ne reprend tous les CIO subissant le désengagement d'un département. Les services sont donc toujours menacés malgré les discours qui se veulent rassurants. Il est difficile de savoir quand le transfert a été acté : dès décembre 2014 au moment du vote du budget, d'après la Ville (pas de ligne pour les CIO dans le texte de ce budget).

M Struillou, DCIO au CIO du 20^{ème} rappelle que pour 2015 le budget des CIO diminue de moitié et ne couvre pas toute l'année. MLS a trouvé différents écrits officiels émanant des instances de la Ville ou du département : il a été décidé de financer divers organismes pour des actions dans et hors les établissements en lien avec l'orientation, la lutte contre l'échec scolaire ou contre le décrochage scolaire. 51 974€ ont été alloués par la Ville pour financer 22 actions sur ces axes-là. Il est même question de créer un « centre de ressources pour l'orientation scolaire et professionnelle » (association Club Barbès, 18^{ème}). Pour information, le budget annuel total pour Paris est de plus de 8 milliards d'€ (3 milliards 511 millions d'€ pour le département et plus de 5 milliards pour la ville).

DH a rédigé le communiqué de l'ACOP-F qui appelle à la mobilisation. La situation est tendue et l'ACOP-F ne peut rester au balcon de l'histoire. DH réaffirme que nous sommes bien face à un démantèlement des CIO, terme qui semble avoir choqué quelques collègues : DH leur répondra en argumentant à ce sujet.

D'après la « carte-cible », sur les 524 CIO comptabilisés en juin 2014 (294 d'Etat et 230 départementaux) 360 seulement seraient maintenus en cas de désengagement départemental, l'Etat prévoyant la possibilité d'en reprendre 70. 164 sont donc menacés par cette « carte-cible ». Cette actualité nous rappelle le rapport Denquin de 2005 qui évoquait déjà une réduction drastique du nombre des CIO.

Le maillage des CIO tel qu'il est envisagé par le MEN renvoie aux zones d'emplois (304 en France) et c'est une autre logique qui apparaît : on passerait de l'ancrage actuel dans les bassins d'éducation et de formation (les BEF), qui relèvent de la compétence des recteurs, à la référence aux zones d'emplois qui relèvent de la compétence du préfet. Les enjeux sont radicalement différents et nous retrouvons ici comme ailleurs cette tendance à soumettre l'éducation et l'orientation aux diktats économiques.

On a partout des regroupements de CIO dans des locaux qui ne s'y prêtent pas et dans des conditions d'exercice fortement dégradées. Alors que le décret concernant le droit opposable au retour en formation donne au CIO la possibilité de jouer un rôle auprès des jeunes de 16 à 25 ans concernés, des CIO disparaissent régulièrement dans les zones urbaines comme dans les

zones rurales, où ce service public de proximité se révèle irremplaçable et non remplacé. JP Bellier rencontré en [audience au ministère le 5 mars 2015](#) est sensible à cet argument.

Les recteurs comme les CSAIO se montrent plus ou moins zélés vis-à-vis des projets de restructurations des services. La rectrice de l'académie de Rouen envisage de réduire le nombre de CIO en dessous du minimum annoncé par la carte-cible. D'autres avancent petit à petit, comme dans l'académie de Nancy-Metz où la hiérarchie semble jouer sur le temps, en niant le problème. La dégradation est continue ; JP Bellier l'admet à demi-mots. Les équipes finissent parfois par faire avec.

2-L'audience du 5 mars avec JP Bellier au Ministère :

Pour l'ACOP-F, DH, SA &MLS ont été reçus. L'Etat est présenté, par JP Bellier, comme subissant le désengagement des départements. Certains départements (comme à Paris) prétendent soutenir les CIO en exigeant leur transfert à l'Etat. Etat et départements se renvoient la responsabilité.

JP Bellier dit craindre les mouvements sociaux sur Paris, suite au désengagement de la Ville. Il s'étonne de la position de Mme Hidalgo, maire de Paris et présidente du conseil de Paris (département).

Au-delà des CIO, c'est le système éducatif et de formation qui est l'enjeu : l'objectif est de faire que le système satisfasse la commande économique et que l'Ecole forme des jeunes capables de répondre aux exigences de l'entreprise. Les jeunes sont formés comme consommateurs et non plus prioritairement comme citoyens. Dans ce contexte, l'orientation est l'instrument de choix pour réformer le système éducatif à l'aune de l'économique.

L'intervention d'organismes privés ou d'associations dans les établissements en est un exemple : avec des conventions de la DEGESCO et /ou des rectorats, ces organismes animent, souvent dans le flou le plus complet, des actions concernant l'orientation. Ainsi l'UIMM propose un kit pédagogique à destination des enseignants et des COP pour la découverte des métiers.

La marchandisation en cours est aggravée par les compétitions inter-territoriales qui se jouent suite au Pacte de responsabilité qui impose aux collectivités de contribuer à hauteur de 11 milliards. Les dotations baissent et les collectivités territoriales anticipent sur la période 2015-17 en réduisant leurs dépenses : c'est dans ce contexte que les départements refusent d'assumer le coût des CIO. Les régions, qui ont un pouvoir de prélèvement fiscal moindre, n'ont pas les moyens de récupérer la prise en charge financière des services. Nous pouvons considérer que l'Etat qui décentralise pour maîtriser la dépense publique est responsable de ce qui nous arrive.

3-La journée nationale d'action des COP et l'audience du SNES au MEN le 20 mars:

Le matin l'AG a rassemblé environ 200 collègues de différentes académies qui ont pu faire part des problèmes rencontrés du fait de l'application locale de la carte-cible ou du désengagement anticipé des conseils généraux, parfois soutenus avec zèle par les recteurs.

Catherine Remermier (secrétariat national SNES COPsy) a fait un compte rendu de l'audience au MEN (cf « info rapide » n°16), qui met en évidence la volonté affichée par les représentants de la ministre de mieux prendre en compte les attentes de la profession, sans toutefois s'engager clairement sur les recrutements dont l'augmentation serait nécessaire ni sur la prise en charge des services menacés dans les académies.

4- Points divers :

Dans le cadre du PIODMEP, l'orientation apparaît comme une mission partagée avec les enseignants. Certains voudraient clairement en faire un enseignement disciplinaire.

Plusieurs membres du CA et K Markou, COP au CIO Paris 20ème, s'expriment pour marquer notre opposition à une telle dérive. L'orientation est à la fois un processus d'élaboration pour les élèves et un acte de psychologue pour les professionnels qui doivent le prendre en charge. Ce n'est pas une discipline.

Le nouveau corps de psychologues de l'Education nationale induit un changement dans l'intitulé de notre métier. Plusieurs voix s'expriment pour dire l'importance de la référence à l'orientation dans le nom de notre métier, surtout pour contrer la référence à l'insertion.

Les CIO seront amenés à évoluer du fait de la création de notre nouveau corps. Cela pourrait être l'occasion de les valoriser comme services de psychologues assurant les actions de prévention, d'aide et d'accompagnement dans le processus d'orientation. JL Brun suggère qu'on intègre les psychologues scolaires au nouveau CIO, structure qui accueillerait ainsi tous les psychologues de l'Education nationale. B Lespès évoque les centres psycho-médico-sociaux (PMS) de guidance belges et fait remarquer que l'intégration au CIO des psychologues du premier degré exigerait le doublement du nombre de CIO. Toutes les collectivités territoriales seraient alors concernées par ces nouveaux CIO.

DH rappelle qu'il est impératif de revendiquer la spécificité de l'orientation initiale du fait des enjeux de l'adolescence et du rapport aux savoirs, ancré dans l'Ecole et indissociable de l'orientation. Dans le respect de la psychologie de l'adolescent, l'instruction est nécessaire pour le développement personnel des élèves. Et les deux logiques de l'orientation initiale, scolaire, et de l'orientation professionnelle ne peuvent ni se confondre ni s'opposer mais doivent s'articuler.

C Rouyer rajoute qu'avec la conception actuelle d'une Ecole au service de l'employabilité il est aussi demandé aux établissements d'enseignement supérieur de faire la preuve de débouchés afin d'obtenir les financements et le maintien des formations. La rentabilité est partout exigée.

F Liberge témoigne de la situation originale de la région Champagne-Ardenne où des CIO d'Etat vont fermer. Il pense que les CIO tels que nous les connaissons doivent évoluer et peuvent être des partenaires privilégiés des missions locales ou accueillir la MLDS. A condition que le cadre soit bien posé, ces partenariats peuvent faire valoir le rôle de lieux –ressources des CIO.

H Blondeau, DCIO dans l'académie de Versailles, fait remarquer que notre cœur de métier doit tout de même rester focalisé sur le public scolaire.

C Thuet pense également qu'on peut travailler en partenariat avec divers organismes sans perdre notre spécificité si nos professionnalités sont bien délimitées.

Lors d'une discussion qui s'amorce sur l'état de l'orientation aujourd'hui DH rappelle qu'historiquement l'Orientation s'est construite dans le cadre d'une adhésion sociale forte à un modèle de développement économique fondé sur la croissance, l'idéologie du progrès et la promesse d'une vie meilleure notamment pour les gens d'origine sociale modeste. L'orientation et l'Ecole, avec notamment la thématique de l'égalité des chances ont été au cœur de cette promesse. Cette promesse n'a pas été tenue. Aujourd'hui, ce modèle « productiviste » ne fonctionne plus. Il est en crise et génère davantage d'inégalités et d'exclusions qu'il ne produit d'intégration et de justice sociale. N'y a t il pas urgence comme praticien et aussi comme citoyen, au nom même des valeurs qui fondent nos actions, de réfléchir ensemble, à un modèle économique différent, durable, coopératif, fondé sur les principes de respect des personnes, de solidarité, de justice ? C'est une question de cohérence. On ne peut pas défendre certaines valeurs tout en acceptant, sans l'interroger, un système qui les bafoue en permanence.

K Markou propose de créer un groupe de réflexion sur les services et notre métier dans la situation actuelle. Ce groupe pourrait associer des COP, DCIO, élus, représentants de parents, associations et syndicats, enseignants, professionnels des établissements scolaires. DH pense que l'ACOP-F peut en faire partie pour questionner notre relation au modèle économique.

A l'occasion d'un échange avec le CEPE (Collectif Ensemble pour une Politique de l'Enfance) dont l'ACOP-F est membre, Mme Rossignol, secrétaire d'Etat à la famille, a elle-même fait référence à l'attachement manifesté par le Ministère de l'Education Nationale à la logique de l'emploi, en lien avec leur conception de l'enfant. L'enfant peut être l'objet de diverses instrumentalizations.

Le CA :

S Amici rappelle que le CA devra se renouveler pour moitié aux élections de septembre et que le bureau devra être renouvelé intégralement ensuite. 8 postes sont à pourvoir, pour un mandat de 4 ans. (documents pour candidater disponibles sur le site dans l'espace « adhérents » et envoyés par mail à tous les adhérents)

5 -Les JNE du Havre :

Mathilde Prekowsky présente les JNE « off » et les animations prévues dans ce cadre. L'organisation en est précisée.

DH ira au Havre le 6 avril pour préparer certaines interventions surprises.

Lydia Deyrem annonce que le CSAIO propose que les JNE soient inscrites au PAF. Les aspects positifs et les inconvénients de cette possibilité (qui n'est pas confirmée) sont discutés.

L'organisation des visites, des moments conviviaux et les aspects financiers sont évoqués.

Comme tous les ans, DH envoie le courrier à Mme La Ministre pour solliciter son haut patronage.

Les JNE 2016 pourraient avoir lieu à Toulouse.

6-Calendar des prochains rendez-vous de l'ACOP-F :

Le 28 mars, DH et SA interviendront au colloque « Orientation et éducation » de l'AECSE (Association des Enseignants et Chercheurs en Sciences de l'Education) le 28/03/15 sur le point de vue de l'ACOP-F concernant l'évolution de l'orientation aujourd'hui.

Les 9 et 10 avril SA et R Ozanne assisteront au colloque de l'APPEA (Association de Psychologie et de Psychopathologie de l'Enfant et de l'Adolescent) de R Voyazopoulos sur le « handicap de l'enfant et de l'adolescent –psychologie, évaluation et MDPH ».

Les 4-6 juin, auront lieu à Nancy les 6èmes journées entretiens francophones de la psychologie « Psychologue : à quel titre ? » organisé par la FFPP (Fédération Française de Psychologues et de Psychologie).

L'ACOP-F y interviendra sur « les praticiens de l'orientation dans le champ de la psychologie : quelles évolutions ».

Des journées académiques d'études de l'ACOP-F sont prévues :

-Montpellier, les 27 et 28 mars, sur les thèmes croisés de la violence, de l'agressivité de l'échec scolaire et de la motivation. Daniel Favre, professeur en sciences de l'éducation et diplômé en neurosciences y interviendra.

-Caen, le 22 mai, une analyse des pratiques avec Monique Wach, maître de conférences en sociologie, qui intervient habituellement sur les valeurs. DH y introduira le Journée.

7-Le corps de psychologues de l'Education nationale et les travaux du GT14 :

La dernière réunion du GT14 a eu lieu le 13 mars (cf comptes rendus des syndicats sur leurs sites) : les fiches sur lesquelles le groupe a discuté avec le Ministère vont être l'objet d'un travail d'écriture. On entre dans une phase de traitement administratif des textes en vue d'une application prévue pour septembre 2016.

Concernant la formation des psychologues de l'Education nationale, C Rouyer attire notre attention sur la question de la 6^{ème} année de formation des psychologues, qui se pose pour nous comme sur le plan européen. Ce pourrait être axé sur l'analyse des pratiques.

Dans le cadre de la nouvelle maquette des formations (l'une va jusqu'en 2017, la prochaine sera donc à réaliser en 2018), les ESPE semblent avoir la mainmise sur les formations pouvant nous concerner et les centres de formation semblent laissés en retrait. Dans ce contexte est mise en avant leur possibilité de participer à la formation d'autres psychologues que les COP.

Le contenu des épreuves du nouveau concours de psychologues de l'Education Nationale et leur définition fixeront le profil des psychologues que le ministère attend. Les universités voient dans ce nouveau corps de psychologues une revalorisation et un débouché pour les Masters de psychologie de l'éducation.

Etant donné le manque de temps pendant le CA et l'importance du sujet, C Rouyer pourrait rédiger un texte qui serait associé à ce compte rendu.

S Amici résume les deux possibilités qui ont été discutées à l'occasion du GT14 :

- 1) Suite au concours, les stagiaires psychologues de l'Education Nationale sont affectés directement sur le terrain (en CIO pour les COP) et bénéficient de quelques cours, comme en formation continue.
- 2) Suite au concours, les stagiaires sont affectés en centre de formation et/ou ESPE et bénéficient de quelques stages (en CIO pour les COP).

>>> Le CA se positionne plutôt en faveur de la 2^{ème} option.

La prochaine réunion du bureau de l'ACOP-F est prévue le 16/05/15 au Havre.

Compte rendu rédigé le 1^{er} avril 2015 par F Pagès, secrétaire adjointe

